

## LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

# LES CADRES, L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE SOUS L'ÈRE COVID

*Par Sarah Le Gouez, Secrétaire générale du Cercle de l'Épargne*

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite  
et de la Prévoyance

14/16, Boulevard Malesherbes 75008 PARIS

Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

[contact@cercledelepargne.fr](mailto:contact@cercledelepargne.fr)

[www.cercledelepargne.com](http://www.cercledelepargne.com)



En partenariat avec **AG2R LA MONDIALE**  
et l'association d'assurés **AMPHITÉA**

# LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

## LES CADRES, L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE SOUS L'ÈRE COVID

---

### SOMMAIRE

LES CADRES ONT ÉPARGNÉ DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE CAR ILS ONT MOINS CONSOMMÉ	04
L'ÉPARGNE COVID, UNE ÉPARGNE SUBIE OU UNE ÉPARGNE CHOISIE ?	05
ÉPARGNE COVID, LES FRANÇAIS UNANIMES POUR RESTER FOURMIS	07
LES CADRES ONT ÉGALEMENT PRIVILIGIÉ L'ÉPARGNE LIQUIDE	07
LES CADRES REGARDENT AVEC INTÉRÊT LES ACTIONS	09
LA RETRAITE, UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LES CADRES	11
LES CADRES ET LA DÉPENDANCE	13



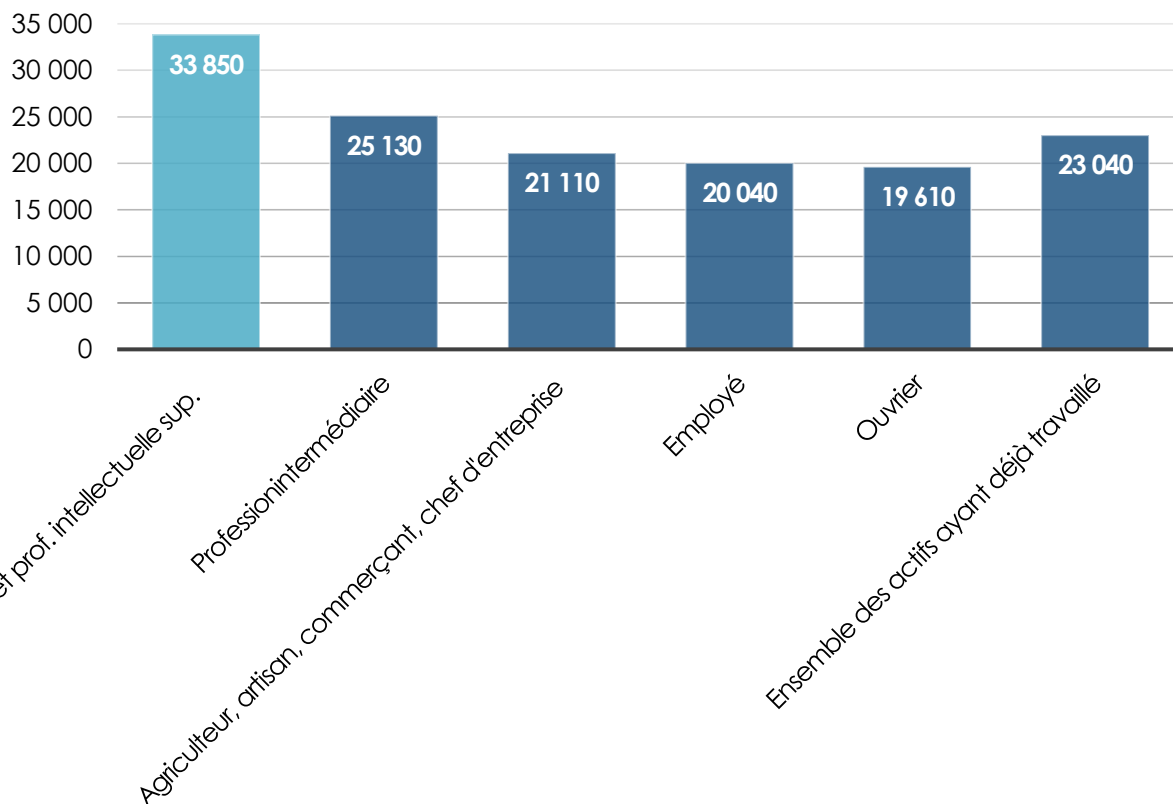
# LES CADRES, L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE SOUS L'ÈRE COVID

Par Sarah Le Gouez, Secrétaire générale du Cercle de l'Épargne

La France comptait, en 2019, 5,2 millions de « cadres ou professions intellectuelles supérieures », soit 19 % des personnes en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT). À travers cet item générique, sont réunies six catégories professionnelles distinctes (professions libérales, professeurs et professions scientifiques, cadres de la fonction publique, professions de l'information, des arts et des spectacles, cadres administratifs et commerciaux d'entreprise ainsi que des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise), dans lesquelles se côtoient travailleurs non-salariés, fonctionnaires et salariés du secteur

privé. Les cadres ou professions intellectuelles supérieures ont néanmoins pour dénominateur commun, un niveau de qualification élevé (87 % étant diplômés de l'enseignement supérieur contre 43 % pour l'ensemble des personnes en emploi) et, corollaire logique, un niveau de vie supérieur aux autres grandes catégories socioprofessionnelles. Selon l'INSEE, le niveau médian des cadres et des actifs exerçant une activité intellectuelle supérieure était, en 2018, de 33 850 euros contre 23 040 euros pour l'ensemble des actifs ayant déjà travaillé.

Niveau de vie médian en euros selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

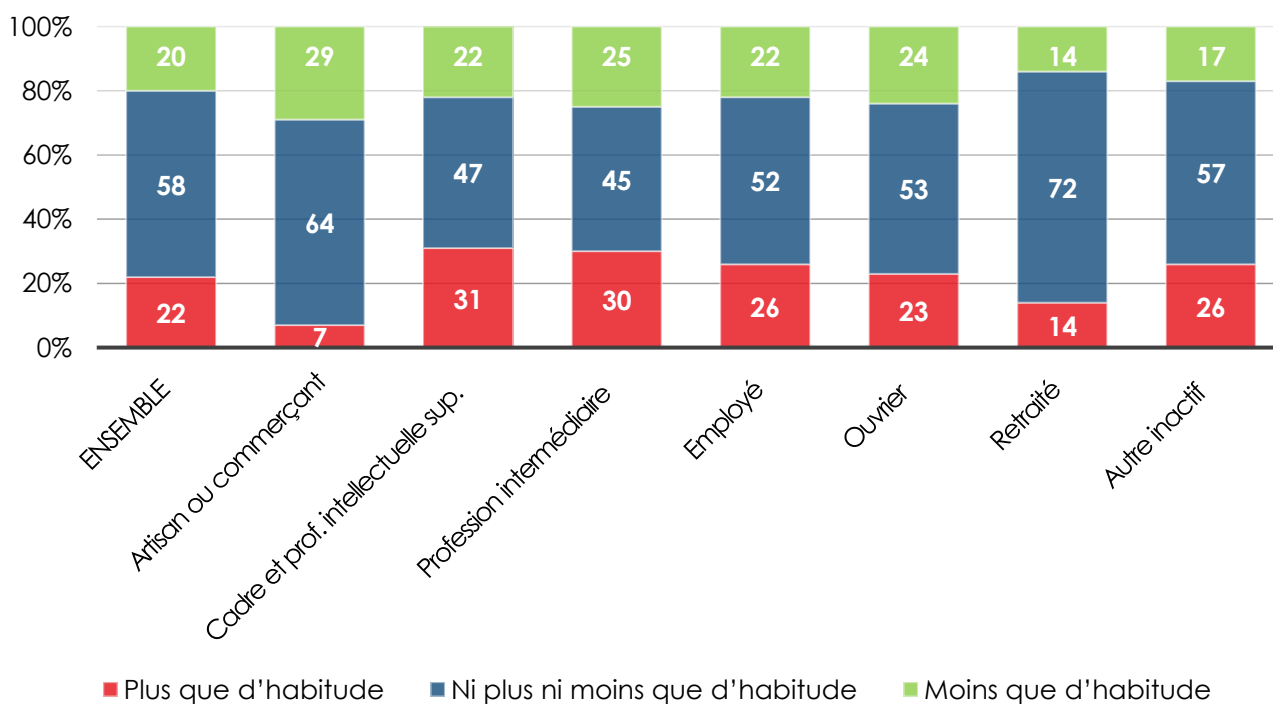


## LES CADRES ONT ÉPARGNÉ DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE CAR ILS ONT MOINS CONSOMMÉ

Le taux d'épargne, pour l'ensemble de l'année 2020, a atteint 21,3 % du revenu disponible brut contre 14,4 % en 2019. Si cette progression a marqué l'ensemble des strates de la société, ce sont principalement les ménages les plus aisés qui ont alimenté cette hausse. Selon le Conseil d'analyse économique (CAE), les 20 % des Français les plus aisés en termes de revenus, seraient en à l'origine de 70 %

de l'épargne covid-19. La part du budget des cadres consacrée aux déplacements professionnels ou de loisirs est plus importante que la moyenne de la population. Ces dépenses étant en forte diminution depuis le mois de mars 2020, leur capacité d'épargne a fortement augmenté. De fait, dans l'enquête menée par le Cercle de l'Épargne, Amphitéa et AG2R LA MONDIALE, 31 % des cadres supérieurs d'une part et 30 % des cadres moyens d'autre part déclarent avoir épargné plus pendant la période de confinement qu'avant la crise contre 22 % de l'ensemble des Français.

**Au cours de ces derniers mois avec la crise du coronavirus, avez-vous épargné... ?**



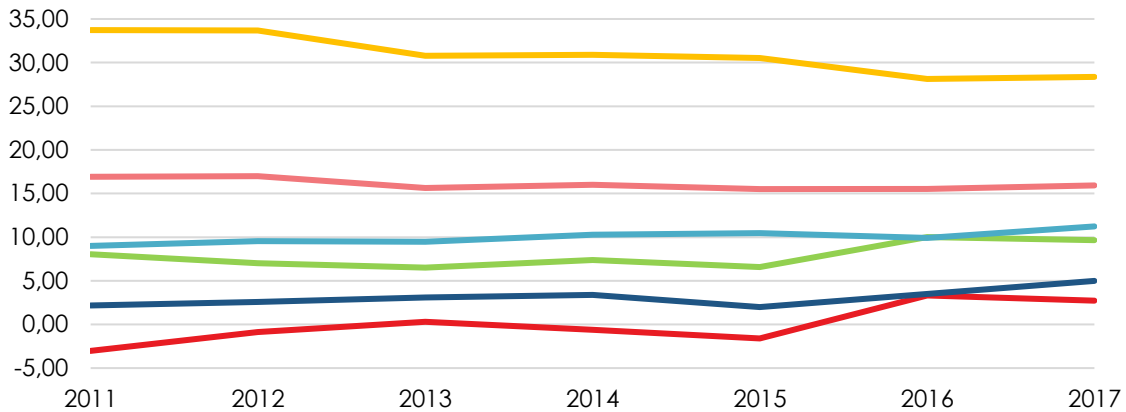
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

La crise sanitaire n'a fait qu'accentuer des tendances passées. Si en temps normal le taux d'épargne gravite, en France, autour des 15 % du revenu disponible brut, pour les cadres

supérieurs et les professions intellectuelles supérieures, surreprésentés dans le dernier quintile de niveau de vie, il est autour des 30 %.



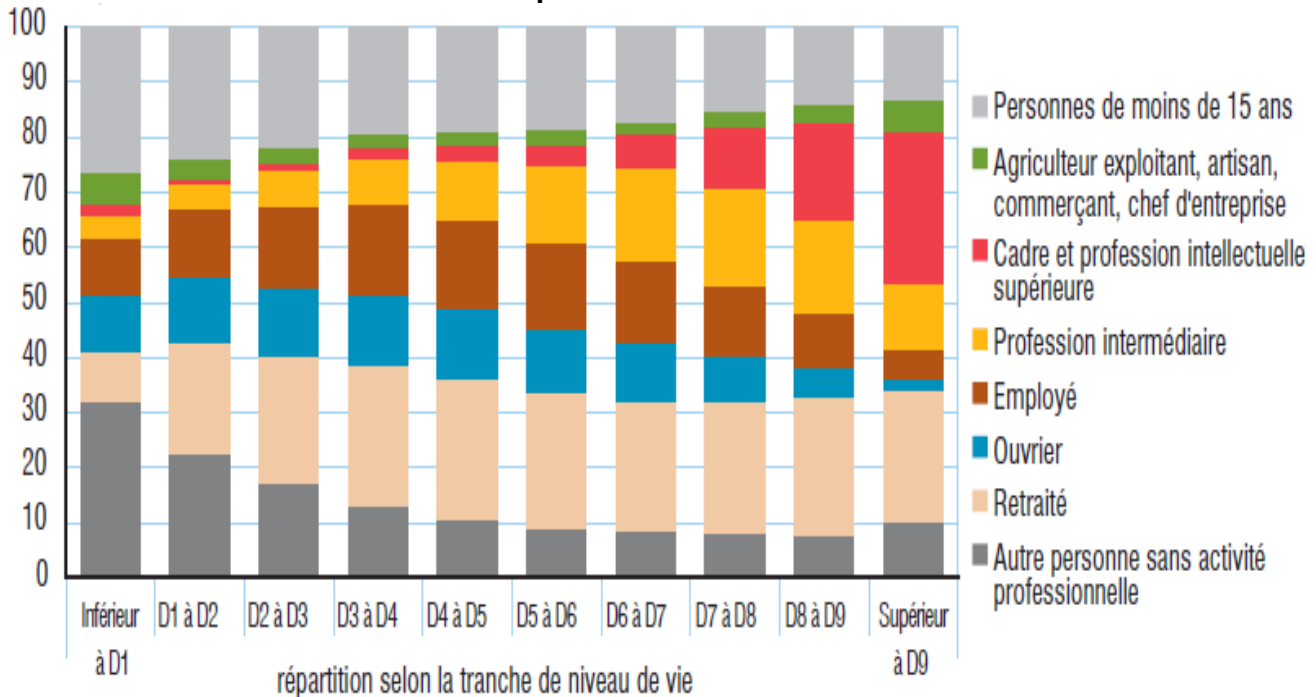
### Taux d'épargne des ménages selon le quintile de RDB/UC entre 2011 et 2017 en %



1er quintile 2e quintile 3e quintile 4e quintile 5e quintile Ensemble

Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

### Composition des tranches de niveau de vie par CSP en 2015



INSEE

### L'ÉPARGNE COVID, UNE ÉPARGNE SUBIE OU UNE ÉPARGNE CHOISIE ?

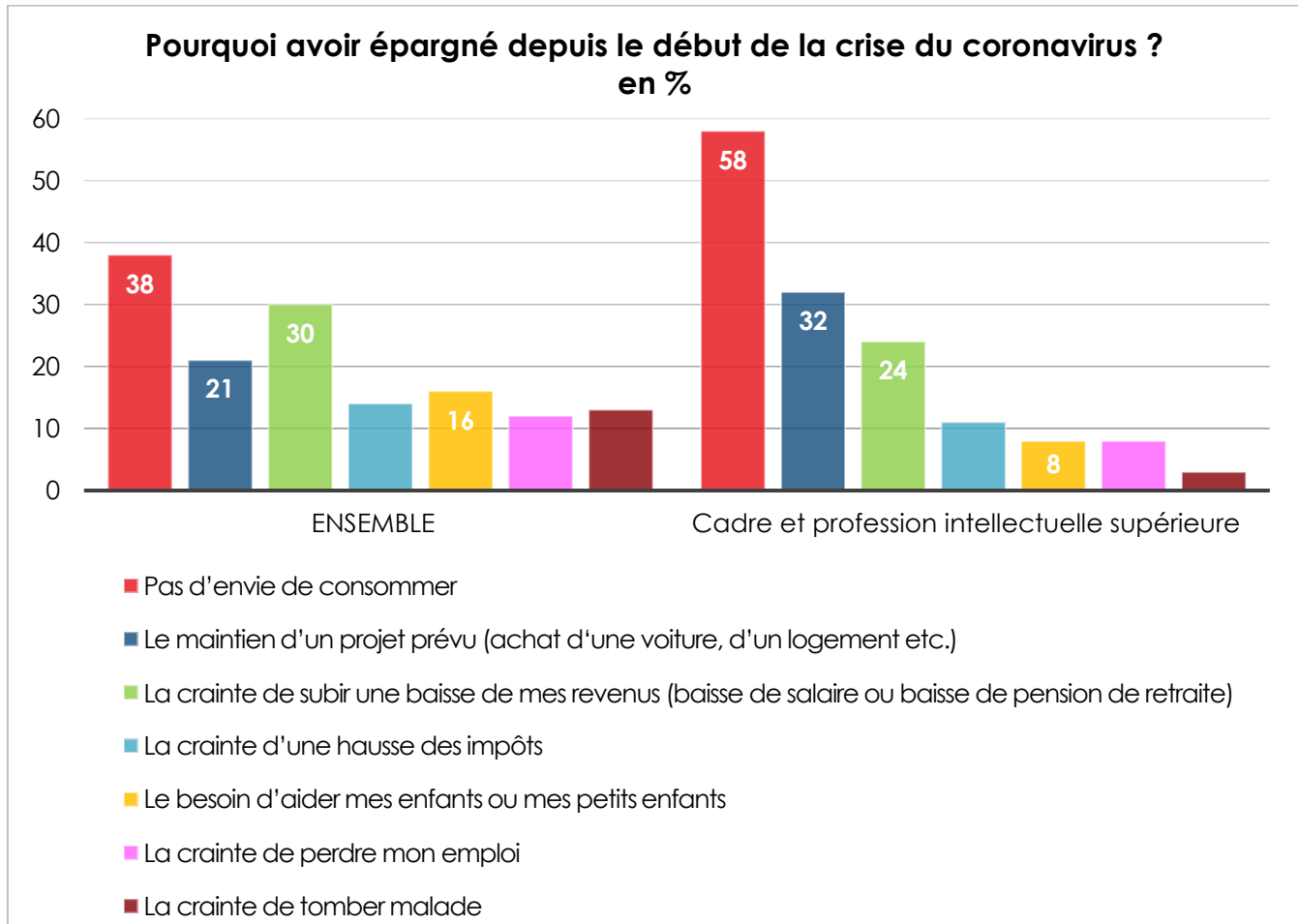
58 % des cadres et professions intellectuelles supérieures indiquent avoir épargné depuis le début de la crise car ils ne ressentent pas l'envie

de consommer, soit 20 points de plus que la moyenne des Français. Le recul de l'envie de consommer peut être la traduction de l'impossibilité de consommer qui s'est tout particulièrement manifestée pendant le premier confinement. De fait, avec



la réouverture des commerces, les dépenses de consommation ont connu un net rebond au troisième trimestre 2020. Il est ainsi fort à parier que lors de la réouverture des

restaurants, bars, lieux de culture et de loisirs, l'envie de consommer, des ménages aisés, moins contraints par les dépenses préengagées, se fera de nouveau sentir.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

Les sondés citent ensuite la crainte de subir une perte de revenus (30 % de citations contre 24 % chez les cadres et professions intellectuelles supérieures) quand le maintien d'un projet prévu constitue, chez les cadres supérieurs la deuxième justification à l'effort d'épargne consenti depuis le début de la crise avec 32 % de citations contre 20 % en moyenne chez les Français.

Les salariés cadres en activité occupent, dans leur grande majorité, un emploi à durée indéterminée (82 % contre 74 % pour l'ensemble des

personnes en emploi) quand 88 % des actifs exercent une profession libérale sont à leur compte. Du fait des caractéristiques de leur activité, les cadres ont été moins touchés que d'autres catégories – les intérimaires, les salariés en CDD, les indépendants – par la crise sanitaire. Seuls 8 % des cadres et professions intellectuelles supérieures évoquent le risque de perte d'emploi pour expliquer l'épargne qu'ils ont constituée depuis le début de la crise sanitaire contre 12 % de l'ensemble de la population, 18 % des commerçants/artisans et 23 % des employés.

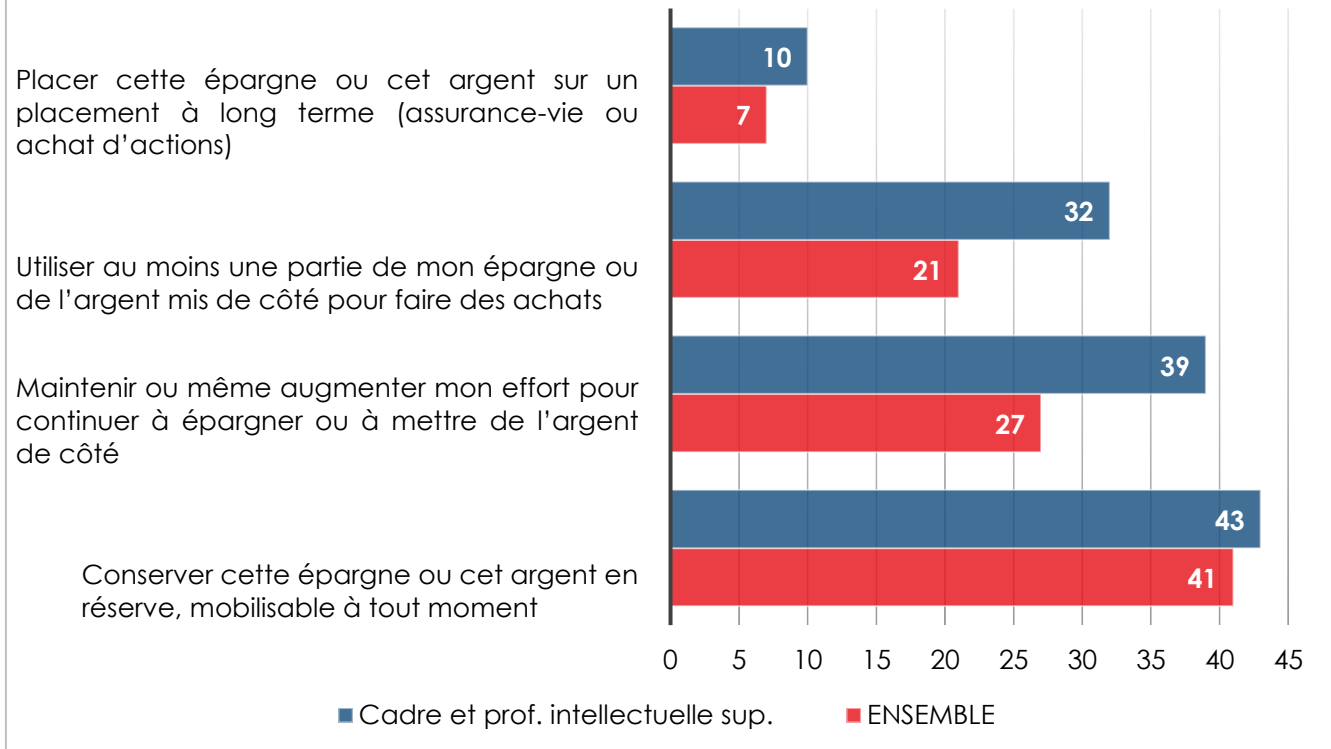


## ÉPARGNE COVID, LES FRANÇAIS UNANIMES POUR RESTER FOURMIS

Les cadres et autres CSP+ partagent avec le reste de la population le désir de conserver un important volant d'épargne disponible mobilisable à tout moment. Ils sont 43 % à envisager cette perspective pour leur épargne constituée, depuis le début de la crise, contre 41 % au sein de la population totale. Le désir de maintenir voire d'accroître l'effort d'épargne, arrive

ensuite mais de manière plus marquée chez cette population (respectivement 39 % de citations contre 27 % en moyenne). Le recours, partiel, à l'épargne mise de côté pour réaliser des achats est également davantage cité par les cadres et professions intellectuelles supérieures (respectivement 32 % contre 21 % pour l'ensemble des Français), tout comme le fait d'investir dans des placements à long terme (10 % contre 7 % en moyenne).

### Dans les prochains mois, que comptez-vous faire de l'argent que vous avez épargné ? en %



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

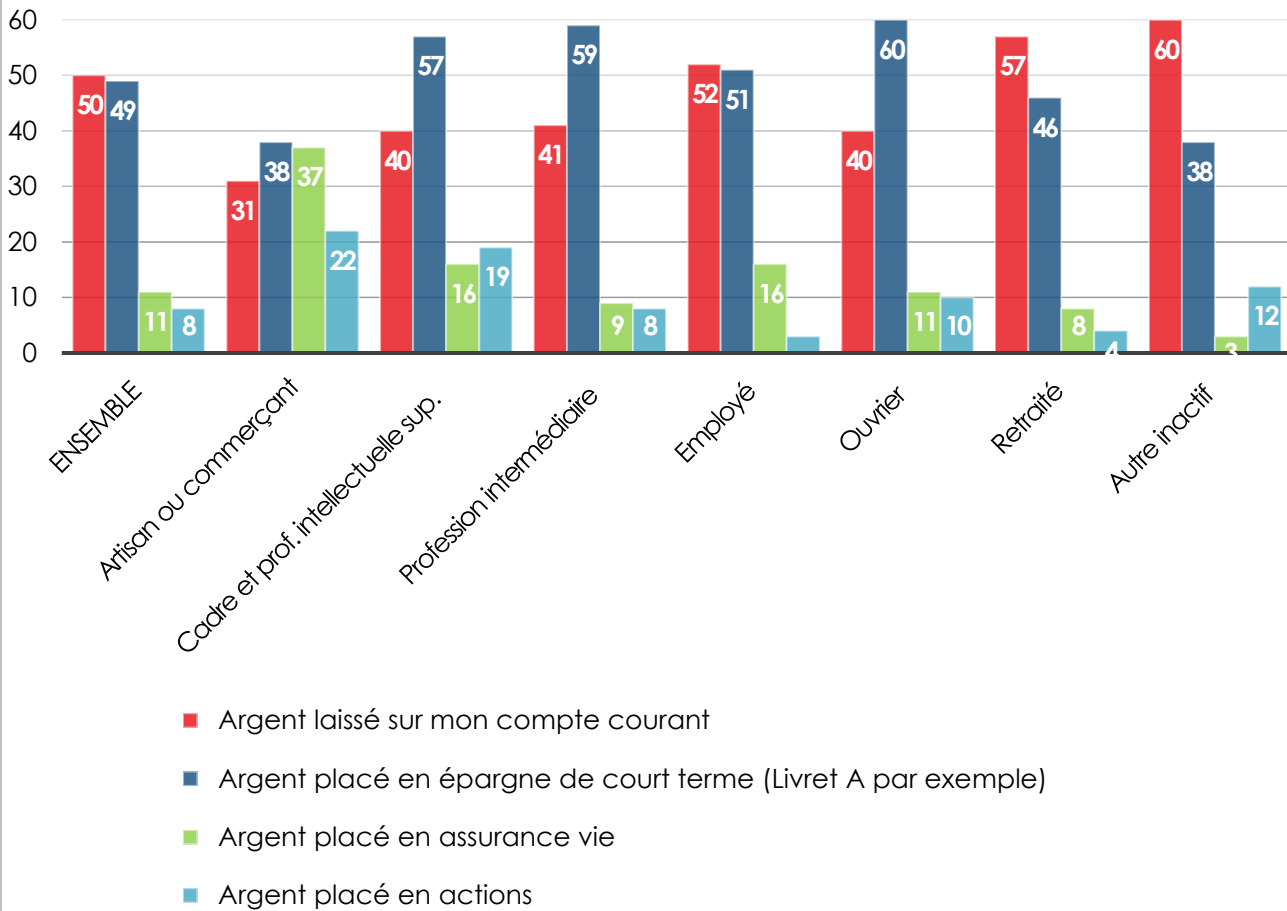
## LES CADRES ONT ÉGALEMENT PRIVILIGIÉ L'ÉPARGNE LIQUIDE

Comme le reste de la population, les cadres ont opté pour les dépôts à vue et le Livret A pour leur épargne Covid. Les livrets l'emportent sur les comptes courants au sein des ménages

disposant de revenus plus élevés. Ainsi, 40 % des cadres ont indiqué avoir alimenté leur compte courant avec leur épargne Covid contre un Français sur deux, en moyenne, 52 % des employés, 57 % des retraités et même 60 % des inactifs non retraités.



## Placements privilégiés pour son "épargne COVID" par CSP en %



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

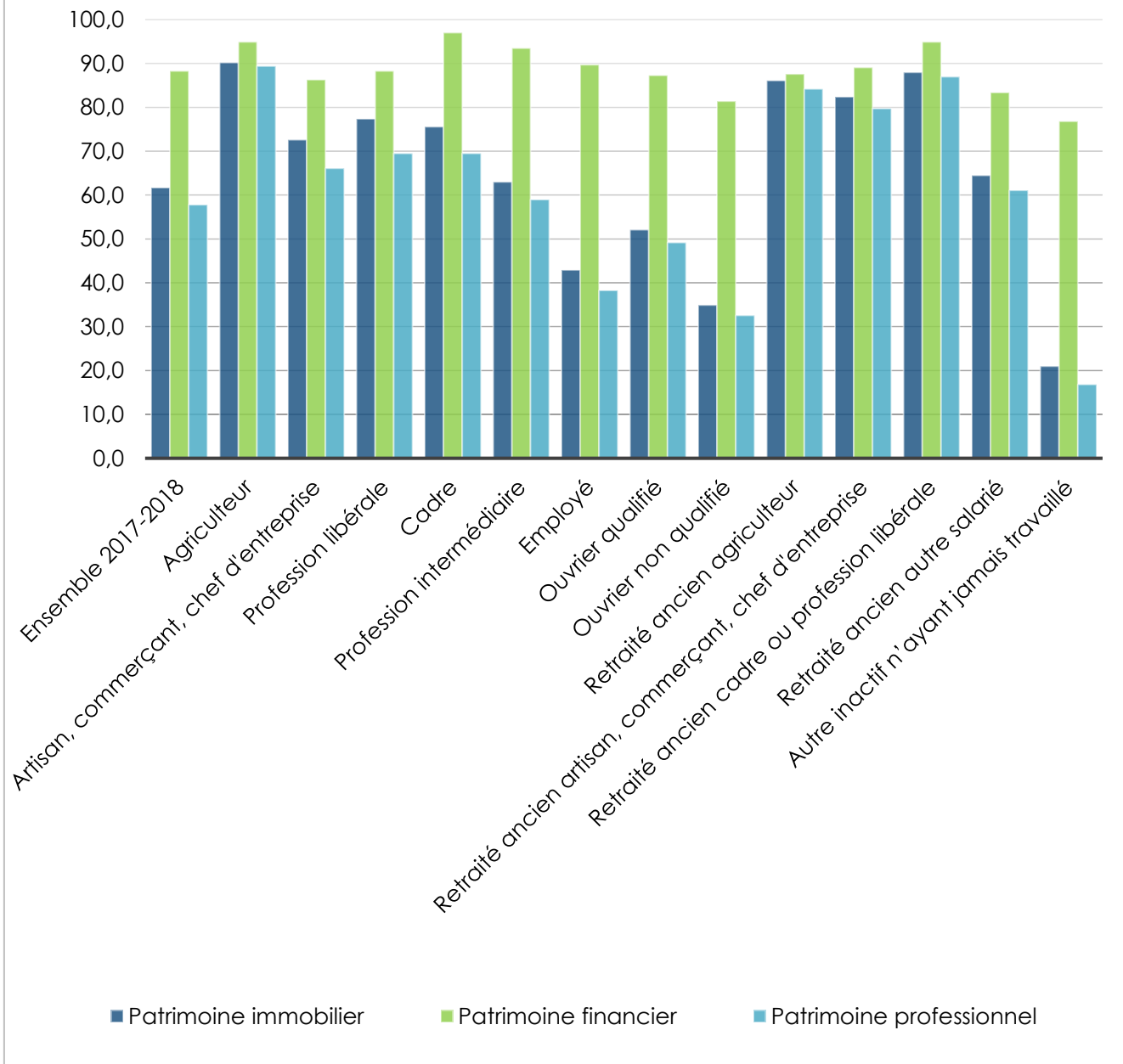
Si l'essentiel de l'épargne Covid a alimenté les livrets d'épargne et les comptes courants des cadres ces derniers ont été, plus nombreux que la moyenne, à avoir fait le choix des placements longs comme l'assurance vie (respectivement 16 % contre 11 % chez l'ensemble des Français) et les

actions (19 % contre 8 %). La place accordée à ces placements de long terme tient d'abord à l'importance du patrimoine financier des cadres. 97 % d'entre eux déclarent disposer d'un patrimoine financier contre 88,3 % des Français.





## Taux de détention par grand type d'actifs en France début 2018 en %



INSEE

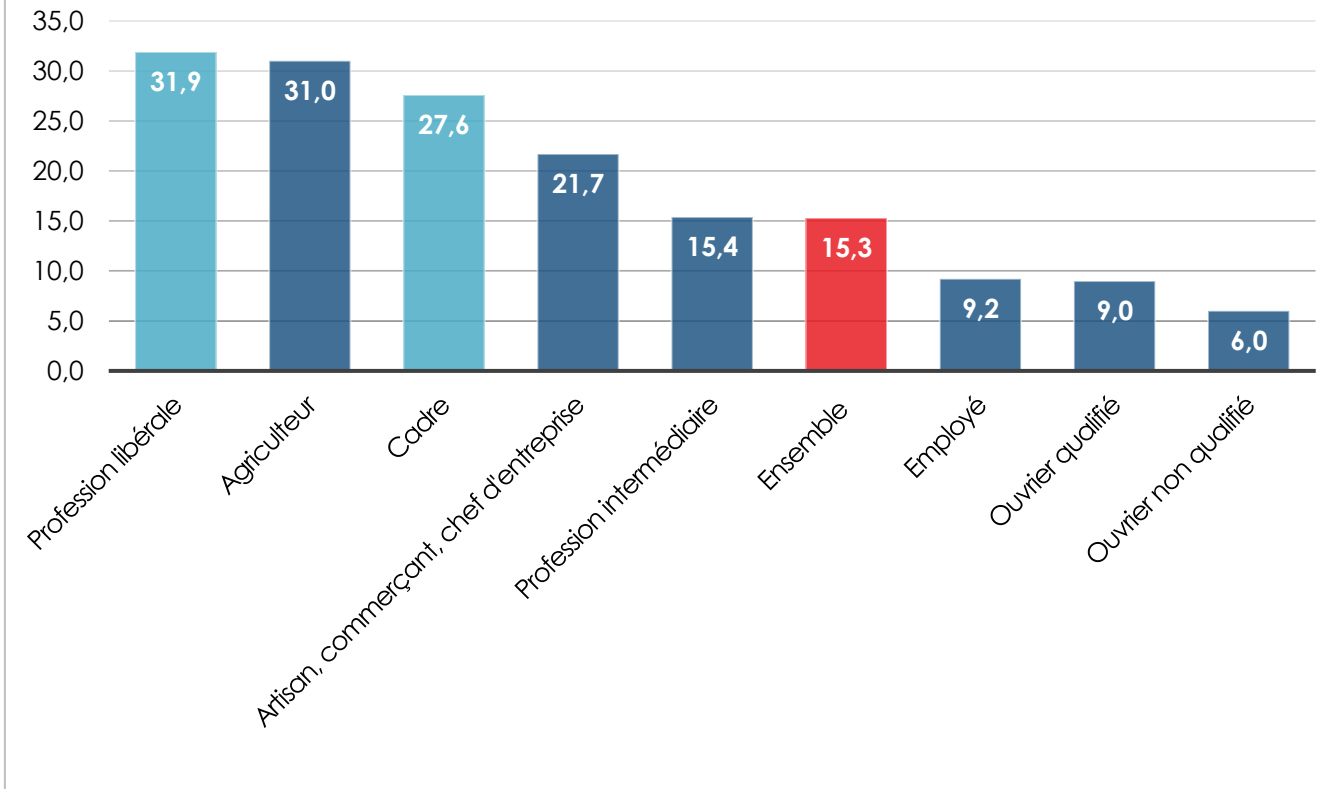
### LES CADRES REGARDENT AVEC INTÉRÊT LES ACTIONS

En France, les ménages dont la personne de référence est cadre ou

profession libérale (y compris retraités) sont ceux qui possèdent le plus souvent des valeurs mobilières (de 27,6 % pour les cadres en activité à 35,6 % pour les retraités libéraux).



## Taux de détention de valeurs mobilières par CSP en %



INSEE

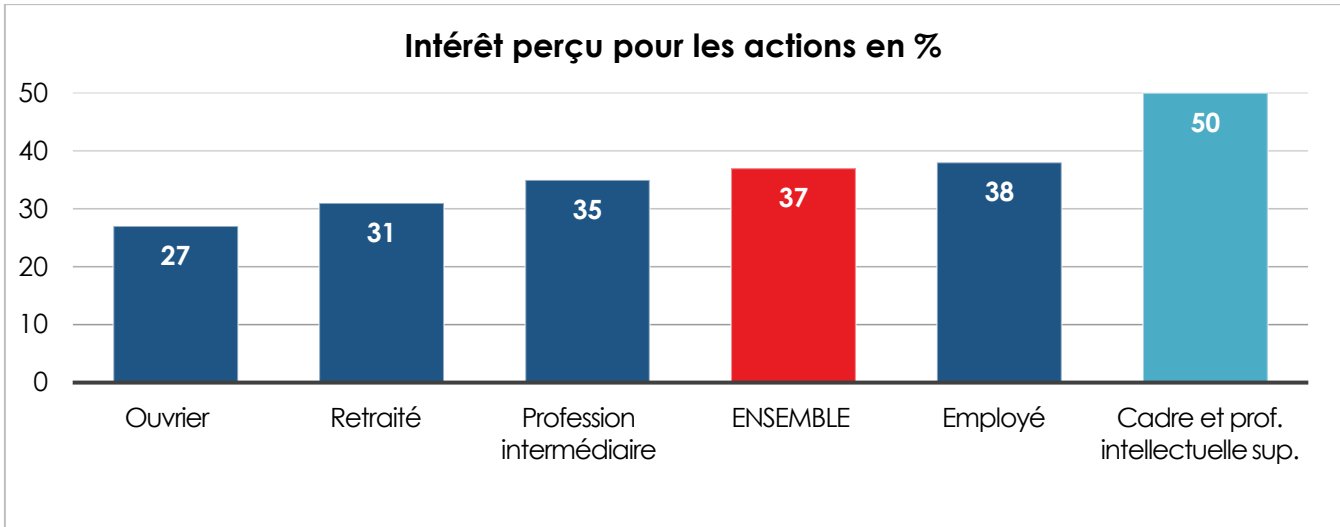
Un cadre sur deux juge le placement « actions » intéressant contre 37 % des Français pris dans leur ensemble. L'attrait des cadres et professions intellectuelles supérieures pour les actions, révélée par l'enquête du Cercle de l'Épargne/Amphitéa est par ailleurs confirmé par une étude menée par l'AMF<sup>1</sup> qui mettait en évidence une plus forte appétence au risque des CSP+(75%) aux revenus supérieurs à 6 000 € (74 %). Du fait de leur niveau de diplôme et de revenus, les cadres disposent d'une bonne connaissance de l'économie et de la finance qui leur

permet de mieux appréhender le marché actions.

L'étude de l'AMF, comme celle du Cercle de l'Épargne et Amphitéa mettent également en évidence le fait que les actions sont davantage l'apanage des hommes (68 %). Or, malgré une progression croissante de la part de femmes au sein de la population cadres, ces dernières demeurent minoritaires et ne représentaient en 2019 que 42 % des cadres et professions intellectuelles supérieures.

<sup>1</sup> [Enquête CSA publiée par l'AMF en octobre 2020 « Investisseurs particuliers : leurs](#)

[motivations et leurs pratiques d'investissement ».](#)

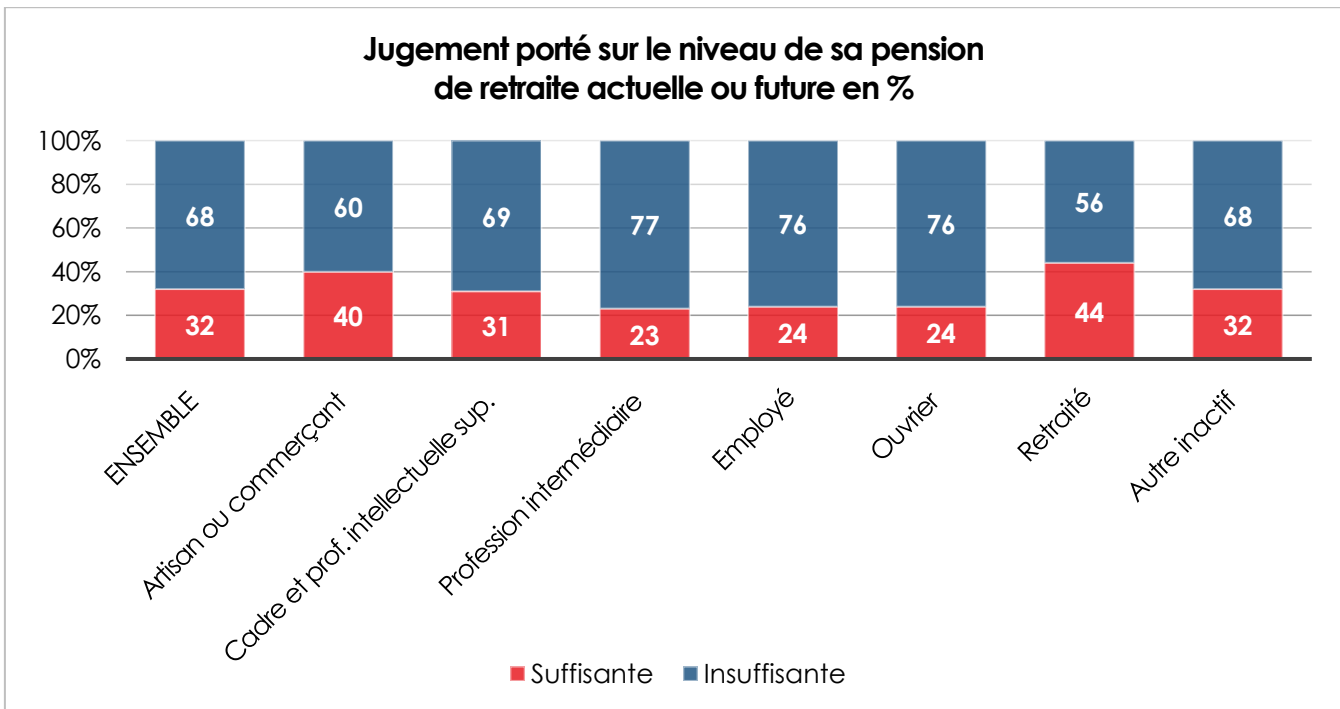


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

## LA RETRAITE, UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LES CADRES

Près de 7 cadres sur 10 jugent que leur pension est ou sera insuffisante pour vivre correctement. Un sentiment

partagé par toutes les catégories d'actifs. Ce sentiment est à mettre en parallèle avec la succession de réformes intervenues ces vingt dernières années et leurs répercussions tant chez les actifs que chez les retraités.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

Le Conseil d'Orientation des Retraites a mis en évidence dans ses projections la baisse du niveau de vie relatif des retraités dans les prochaines années. Selon ses dernières estimations, en fonction des scénarii retenus, le niveau

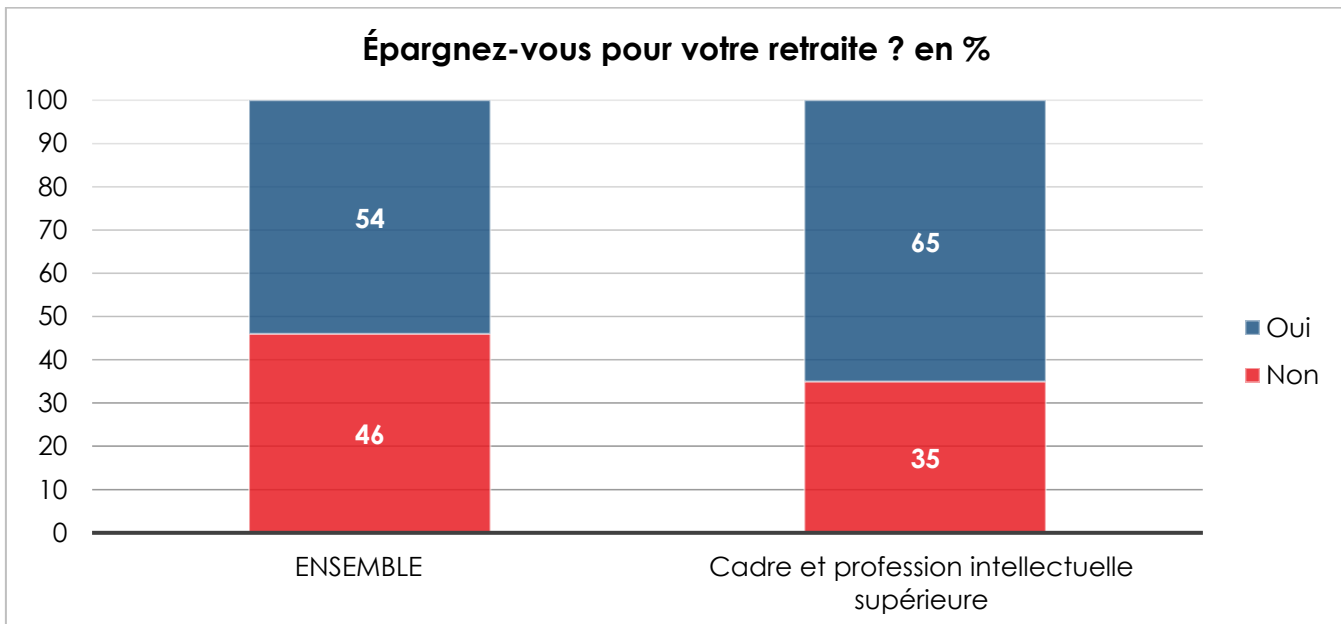
de vie des retraités s'établirait entre 91 et 96 % de celui de l'ensemble de la population en 2040 et entre 78 et 87 % en 2070 quand il est aujourd'hui de l'ordre de 106 %. Cette baisse est le fruit de vingt ans de réformes des retraites



destinées à limiter le poids des dépenses de retraite et répondre au défi du vieillissement avec l'arrivée à des âges avancés des générations nombreuses du baby-boom.

La baisse des pensions frapperait plus durement les cadres qui ont subi une baisse du rendement des cotisations AGIRC au cours des dernières années. Ils seraient à la fois affectés par la hausse de la CSG intervenue entre 1993 et 1997, ainsi qu'en 2018 et par les mesures décidées pour assurer la pérennité du financement des pensions complémentaires. Les modifications des règles d'indexation pour les pensions de l'AGIRC (décalages de la date de revalorisation des pensions de base et mécanismes de sous-indexation par

rapport à l'inflation) expliqueraient un peu moins de la moitié (44 %) de la perte de pouvoir d'achat des cadres nés en 1932. Il est, par conséquent, assez logique que les indépendants et les cadres supérieurs figurent parmi ceux qui épargnent le plus pour la retraite. Si 54 % des Français déclaraient dans l'enquête 2017 Cercle de l'Épargne/Amphitéa, épargner en vue de leur retraite, près des deux tiers (65 %) des cadres et professions intellectuelles supérieures le faisaient. Disposant de taux de remplacement (rapport entre les pensions obligatoires et leurs derniers revenus) plus faibles que la moyenne de la population, ils sont fortement incités à se constituer une épargne en vue de la retraite.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

Début 2018, les cadres et les professions libérales étaient les premiers détenteurs d'épargne-retraite avec des taux de 32,3 % pour les premiers et de près de 38,7 % pour les seconds contre un taux moyen de moins de 14,8 % en moyenne. Les cadres des grandes entreprises sont davantage susceptibles d'accéder à

des compléments de retraite au sein de leur entreprise. Enfin, L'existence d'incitations fiscales constitue une autre motivation pour les CSP+, d'autant plus que le poids des prélèvements a eu tendance à s'accroître ces dernières années avec, notamment, le plafonnement des niches fiscales à 10 000 euros.

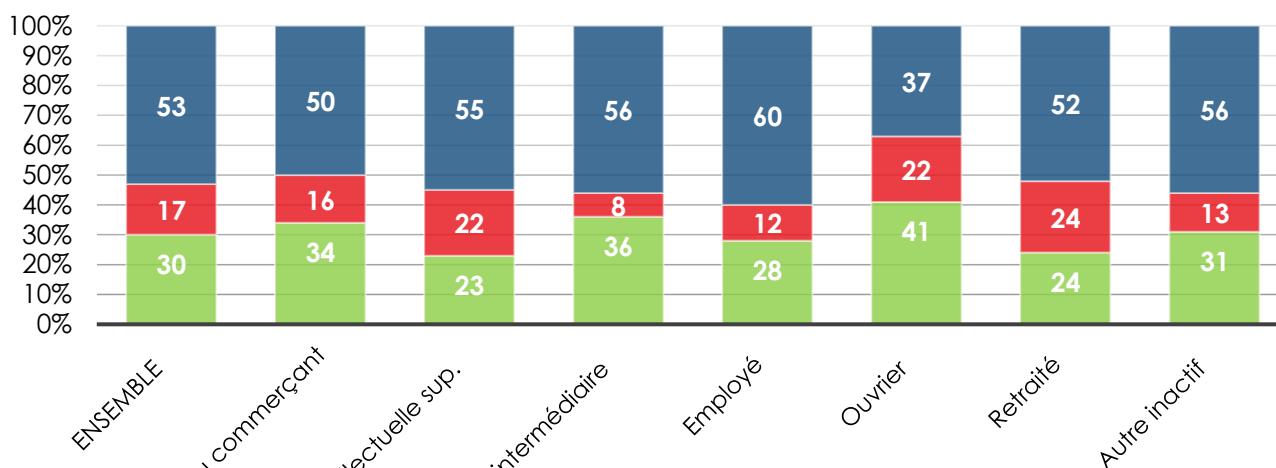


## LES CADRES ET LA DÉPENDANCE

Avec les retraités, les cadres sont les moins hostiles à la mise en place d'un contrat d'assurance en parallèle à la prise en charge assurée par l'État. 77 % des cadres et des professions intellectuelles sont favorables à

l'introduction d'un modèle de financement mixte associant régime obligatoire et recours à la solution assurantielle en complément. Ils devancent les retraités qui sont 77 % à partager ce point de vue.

**Financement complémentaire de la dépendance par un contrat dépendance en %**



- À la mise en place d'un contrat-dépendance facultatif souscrit uniquement si les retraités le veulent, au moment du passage à la retraite
- À la mise en place d'un contrat-dépendance obligatoire à souscrire par tous les retraités, au moment de leur passage à la retraite
- Pas de mise en place du tout d'un contrat dépendance

Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

Dans l'enquête menée par le Cercle de l'Épargne et Amphitéa, les sondés relevant de la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures étaient plus nombreux à penser que le financement de la dépendance devait relever des individus (plus de 23 % contre 18 % pour l'ensemble de la population).

Dans le détail, ils partagent, ils privilégient comme l'ensemble des

Français l'introduction d'un dispositif facultatif au moment de la retraite. Cette solution est soutenue par 55 % des cadres quand 22 % citent la mise en place d'un contrat-dépendance obligatoire à souscrire par tous les retraités, au moment de leur passage à la retraite. Ces proportions sont, respectivement, de 53 % et 17 % au sein de la population totale.



### Méthodologie :

À la demande du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa, le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) a conduit une étude sur les Français, l'épargne, la retraite et la dépendance, dont l'un des principaux objectifs a été de mesurer les comportements d'épargne liés à la crise du coronavirus. L'enquête a été réalisée sur internet les 8 et 9 septembre 2020 auprès d'un échantillon de 1 003 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'IFOP.



Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : [www.cercledelepargne.fr](http://www.cercledelepargne.fr)

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

**Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

#### Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

0613907548

[slegouez@cercledelepargne.fr](mailto:slegouez@cercledelepargne.fr)



AG2R LA MONDIALE

